



DOCUMENT DE PROJET

HAITI

Titre du Projet : Electrification Rurale et autonomisation des femmes

Numéro de Projet : 00104020

Partenaires d'exécution : Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications,

Autres Partenaires de mise en œuvre/ Partenaires responsables : Bureau des Mines et de l'Énergie, Municipalités, PNUD

Date de début : Janvier 2018 **Date de fin :** Décembre 2022

Date de réunion du CAP :

Brève Description du projet

Le projet ambitionne de donner accès à l'énergie électrique dans des zones rurales reculées et ciblées où il existe un potentiel énergétique exploitable, par la mise en place de cinq (5) micros réseaux électriques fonctionnant à partir des énergies renouvelables. Ce projet permettra de réduire la fracture villes/campagnes, de renforcer la cohésion sociale et de contribuer à une plus grande égalité des sexes en améliorant le bien-être domestique et le fonctionnement des services énergétiques ainsi que celui de l'économie locale dans les zones rurales ; de promouvoir des options de services énergétiques décentralisés en milieu rural et de contribuer à la génération d'activités productrices de biens et de services qui bénéficient particulièrement aux femmes et aux autres groupes défavorisés. Par ailleurs, la génération d'électricité à partir des énergies renouvelables garantira une baisse significative de l'émission des gaz à effet de serres, notamment le dioxyde de carbone (CO2). Le projet s'articule autour de trois principaux axes :

1. *Les capacités nationales et locales pour la planification, la gestion, le suivi et le contrôle inclusifs et équitables des services énergétiques décentralisés sont renforcées ;*
2. *Construction et gestion de cinq microcentrales (dépendamment de la puissance et des caractéristiques des sites) par les communautés villageoises ;*
3. *Les communautés sont soutenues dans les efforts de gestion de recouvrement des fonds de réserve en mettant l'accent sur le développement économique et le leadership des femmes ;*

Effet du CPD contribuant au projet : CPD Outcome 3 : Les institutions nationales, régionales et locales, et la société civile, améliorent la gestion de l'espace rural et urbain, de l'agriculture et de l'environnement, et les mécanismes de prévention et de réduction des risques pour améliorer la résilience de la population aux catastrophes naturelles et au changement climatique. Produits Indicatifs : CPD Outcome 3.2 : Des mécanismes et partenariats sont mis en place pour favoriser des modes de production, de distribution et de consommation durables.	Total des ressources nécessaires:	US\$ 5,700,000		
	Total des ressources allouées:			
		TRAC du PUND:		
		Japon :	US\$ 5,700,000	
		Government:		
	En nature:			
	Non financées:			

Lu et approuvé par (signatures) :

Gouvernement	PNUD	Partenaire de réalisation
Nom en capitales :	Nom en capitales :	Nom en capitales :
Date :	Date :	Date :

Sigles et Abréviations

- CE : Cellule Energie
- BME : Bureau des Mines et de l'Énergie
- CIAT : Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
- MICT : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
- MPCE : Ministère de la Planification et de la Coopération Étrangère
- MTPTC : Ministère des Travaux Publics
- PSDH : Planification et de Stratégies Nationales d'Haïti
- UE : Union Européenne
- PIB : Produit Intérieur brut
- EDH : Electricité d'Haïti
- MENFP : Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle
- MSPP : Ministère de la Sante Publique et de la Population
- CEAC : Coopérative Electrique de l'Arrondissement des Coteaux
- PNUD : Programme des nations Unies pour le Développement
- AGLDT : Appui à la Gouvernance Locale et au Développement Territorial
- PINNE-PISUD : les Programmes d'Intervention au Nord, Nord-Est et Sud
- MICT : Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales
- FEM : Fond mondial pour l'environnement
- PTA : Plan de travail Annuel
- UJANE : Union Des jeunes pour l'Avancement du Nord-Est

I- PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

1.1. Situation actuelle

Haïti fait face à une crise énergétique grave malgré le fait que ses ressources énergétiques locales (en particulier la biomasse et dans une moindre mesure l'hydro énergie) pourraient satisfaire environ 75% de ses besoins énergétiques. Cette crise est caractérisée par de nombreux facteurs comprenant :

- i. Le fardeau sur l'économie que représente l'importation des produits pétroliers pour l'achat de carburant ;
- ii. Une consommation per capita très faible et une intensité de consommation d'énergie élevée (consommation d'énergie par unité de PIB) ;
- iii. Un faible taux d'accès à l'électricité ;
- iv. La non-exploitation des ressources renouvelables ;

Cette crise est aussi renforcée par un manque de vision à long terme et de stratégie claire au niveau étatique, qui transcenderait le temps électoral et qui favoriserait les ressources énergétiques locales. Plusieurs analyses soulignent le flou qui existe dans le secteur de l'énergie par le fait que les responsabilités ne sont pas clarifiées, et les institutions souffrent de dysfonctionnements chroniques. Bien que les trois décrets datant de 6 janvier 2016 régissant le secteur de l'énergie électrique, s'inscrivent dans le cadre d'une évolution souhaitée par de nombreux acteurs, le contexte de leur promulgation reste obscur. Pour pallier à ce manque, un avant-projet de loi fixant le régime juridique de l'hydroélectricité à petite échelle a été proposé en 2016 dans le but d'ouvrir le secteur de l'électricité aux investisseurs privés haïtiens, étrangers et aux communes.

Un enjeu national majeur pour le développement endogène et durable d'Haïti est la recentralisation des politiques publiques sur l'expansion de l'accès à l'énergie. Des inefficiences du secteur sur toute la chaîne de valeur, impactent fortement la compétitivité et son développement. Entre 1977 et 2017, le pourcentage d'énergies renouvelables dans « Mix Electrique » a diminué drastiquement passant de 96 à 19 %¹. En Haïti, l'accès à l'énergie électrique se situe dans les niveaux les plus bas, avec une couverture de 10% des besoins en électrification et une consommation d'électricité per capita de 75 KWH par an.

Jusqu'à date, la couverture en électricité du pays tourne autour de 30% généralement en zones urbaines et moins de 7% en milieu rural². L'Électricité d'Haïti (EDH), la compagnie d'État à caractère commercial et industriel et seule compagnie de transport, de distribution et de commercialisation de l'électricité à travers le pays est loin d'être une entreprise commerciale pouvant générer des profits et constitue depuis des années un lourd fardeau pour le budget national. En Juillet 2015, le financement public de l'EDH avait atteint 450 millions de dollars par an³. Il est à souligner que ce soutien financier de l'Etat à l'EDH correspond à peu près au montant des budgets annuels du Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle (MENFP) et du Ministère de la santé publique et de la population (MSPP) combinés. Les revenus annuels de l'EDH qui sont autour de 60 millions de dollars sont plus de 7 fois moins élevés que cette subvention accordée par le Trésor public.

Par ailleurs, les ressources ligneuses du pays ne sont pas utilisées de manière durable. La production et la vente de combustibles ligneux sont l'une des principales sources de revenus dans le département rural du Sud d'Haïti. Cette tendance représente une menace directe pour les principaux écosystèmes côtiers qui fournissent des moyens de subsistance et comporte un risque accru d'érosion des versants déboisés.⁴ L'exploitation durable d'arbres plantés et l'accès à d'autres alternatives en matière d'énergies pourrait stimuler l'économie locale et réduire la vulnérabilité de l'environnement.

¹ Sources: Banque Mondiale (site open data, 2016).

² Accès à l'Électricité en Haïti par Section Municipale Source: BMSE, 2013.

³ [http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/148127/EDH publie le 8 Mars 2015.](http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/148127/EDH%20publie%20le%208%20Mars%202015)

⁴ Chaines d'approvisionnement du charbon de bois et du bois de feu dans le Département du Sud. PNUE Haïti, Septembre 2016.

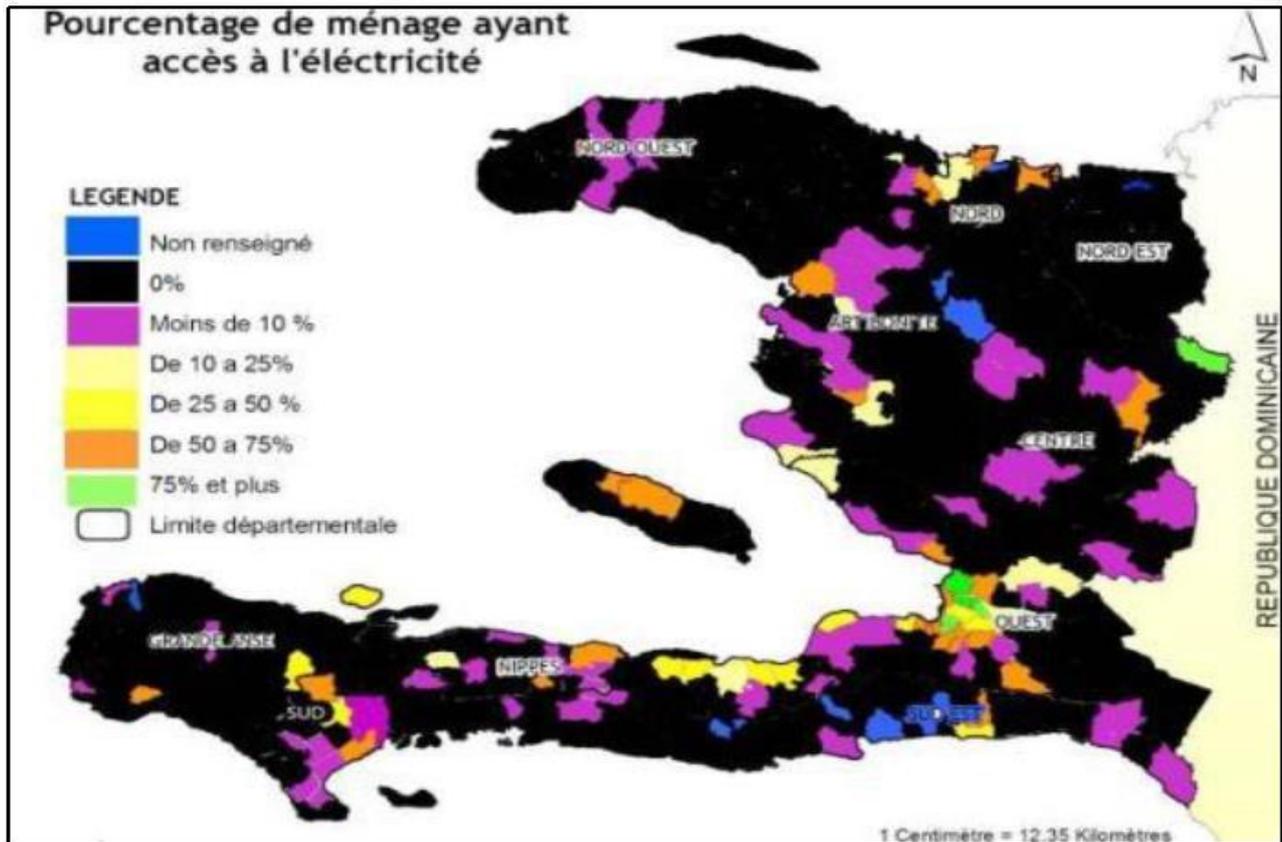


Figure1.- Accès à l'Electricité en Haïti par Section Municipale BMSE, 2013

Pour être durable, l'électrification rurale doit être un service commercialement viable et socialement équitable. Plusieurs initiatives y compris l'installation à Boucan Carré du programme en cours "Ban m Limyè, Ban m Lavi", la Coopérative Electrique de l'Arrondissement des Coteaux (CEAC) et son projet d'électrification de Roche à Bateau, Coteaux et Port à Piment, les efforts d'auto génération aux hôpitaux Mirebalais et Bernard Mevs démontrent la faisabilité de la photovoltaïque solaire dans le pays. De récentes initiatives d'électrification rurale dans le nord-est et le sud avec le secteur privé (Earthspark et NRECA) sont des exemples de réussite de l'électrification rurale en Haïti.

1.2. Défis en matière d'égalité entre les sexes

Comme dans de nombreuses régions du monde, les inégalités entre les sexes persistent dans la production, la distribution et l'utilisation d'énergie, et de façon proportionnelle, les femmes et les hommes sont affectés différemment par des défis liés à l'énergie. Les femmes haïtiennes (en particulier dans les zones rurales et périurbaines) sont souvent responsables de manière disproportionnée des tâches ménagères, y compris l'approvisionnement et l'utilisation de combustibles pour la cuisine. Les femmes et les enfants ont donc tendance à supporter le fardeau de la « pauvreté énergétique » avec les effets négatifs qui en résultent, par exemple, ayant moins de temps disponible pour se consacrer à des activités rémunératrices ou éducatives. Les femmes sont également affectées de manière disproportionnée par les effets néfastes sur la santé de l'utilisation du charbon dans la maison : une étude menée en 2016 par le PNUE a révélé que, puisque les femmes et les enfants consacrent beaucoup de temps à la maison, ils courent souvent un risque plus élevé de développer des maladies respiratoires en raison de l'exposition à la fumée provenant de la consommation de charbon de bois. Enfin, le manque d'infrastructures d'éclairage communautaire peut compromettre la sécurité des femmes et des filles et

restreindre leur accès aux espaces publics, tandis que les responsabilités de collecte des carburants peuvent les exposer à un risque accru de violence basée sur le genre.

Dans le monde entier, les données montrent que plus la population d'un pays a accès à l'électricité, plus l'égalité entre les sexes est grande. Pour ces raisons, le projet adoptera une approche qui intègre des composantes qui contribuent à une plus grande égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

La situation économique des familles urbaines et rurales s'est aggravée suite au séisme du 12 Janvier 2010, et au lendemain du passage du cyclone Matthew en octobre 2016 qui a provoqué des dégâts colossaux dans presque tous les départements du Grand Sud. Le bilan officiel est alarmant : 2,1 millions de personnes touchées (12% de la population d'Haïti), 806 000 personnes potentiellement touchées par une insécurité alimentaire extrême et 1,4 million de personnes ayant besoin d'aide humanitaire. Dans le département de la Grand'Anse, on estime que 40% de la population - environ 546 000 personnes - sont des femmes en âge de procréer. Les informations véhiculées dans les départements du Sud, du Sud Est, des Nippes et de la Grand'Anse mentionnent d'une situation catastrophique en raison d'une pénurie alimentaire. Les familles font face à un appauvrissement massif et brutal dû à la décapitalisation, aux pertes des moyens de production et à un accès limité aux services de base (eau, électricité, santé, etc.). Ces catastrophes naturelles ont fortement contribué à fragiliser l'économie haïtienne.

Aujourd'hui, Haïti passe de la phase humanitaire à celle du relèvement tout en recherchant une croissance inclusive sur le long terme et un développement durable. L'objectif est de briser le cycle de vulnérabilité des femmes et des hommes et d'assurer leur autonomisation, ainsi que leur capacité à participer et bénéficier des nouvelles dynamiques économiques. Une plus grande proportion de femmes se retrouvent au chômage comparativement aux hommes, avec un taux de 32,1% contre 23,4% chez les hommes ; et ceci quel que soit le milieu de résidence⁵. L'accès à l'électricité permet des activités ménagères plus efficaces, ce qui peut réduire le temps et les efforts des femmes et leur permettre de s'engager dans des activités productives en dehors de la maison. La recherche a démontré que dans certains pays, le revenu des femmes rurales autonomes ayant accès à l'énergie est plus du double de celui de leurs homologues sans accès à l'énergie. Dans les milieux urbains, les écarts sont encore plus prononcés, allant de 148 pour cent à 322 pour cent des revenus plus élevés pour ceux qui ont de l'électricité.⁶ Les chercheurs ont attribué cette augmentation au fait que l'accès à l'électricité a libéré les femmes de la production à domicile et a permis la création de microentreprises. L'accès à l'électricité change aussi la vie des jeunes également : il booste leur créativité et leur esprit d'entrepreneuriat. En outre, une intervention énergétique bien conçue peut profiter aux femmes en tant que fournisseuses, pas seulement comme consommatrices d'énergie. Les solutions d'énergie renouvelable telles que l'énergie solaire ont un grand potentiel pour développer des petites entreprises appartenant à des femmes. En tant que telles, les énergies renouvelables peuvent être un instrument moteur de changement pouvant accélérer la réalisation de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et le processus de développement des communautés rurales.

1.3. Justification du projet

Dans le plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH), le Gouvernement s'est engagé à faire d'Haïti une économie émergente d'ici à 2030. L'énergie est l'une des priorités de l'administration du Président Jovenel Moïse. L'objectif du gouvernement haïtien est de garantir l'accès de tous à des énergies fiables,

⁵ Enquête sur les conditions de vie (ECVH) Vol 1, Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI).

⁶ O'Dell, Kathleen, Sophia Peters, Kate Wharton. Women, Energy, and Empowerment: Applying a gender lens to amplify the impact of energy access. Deloitte University Press, September 2014.

durables et modernes à un coût abordable.⁷ Une des étapes cruciales pour l'atteinte de cet objectif serait l'exploitation du vaste gisement de sources d'énergie renouvelable du pays.⁸ Depuis 2015, une approche résolument tournée vers les énergies renouvelables est considérée. Avec l'endossement du Plan d'investissement du Scaling-up Renewable Energy Program (Programme pour la Promotion de l'Énergie Renouvelable) (SREP), Haïti a l'objectif de mobiliser d'ici à 2030, 149.5 million de dollars dont 94.5 million pour accès à l'électricité hors réseau. Les fonds CTF (Clean Technology Fund) gérés par la banque mondiale sont en train d'être mobilisés par le gouvernement haïtien à travers le Ministère des Travaux Publics, Transports, Communication et Énergie (MTPTCE) dans le but d'accélérer le développement des modèles d'affaires pour les énergies renouvelables consacrés à l'électrification hors-réseaux par la création d'un fond d'électrification hors réseau à hauteur de USD 12 millions. Par ailleurs, le MTPTC a sollicité l'appui du PNUD pour continuer les interventions et consolider les acquis obtenus avec la mise en œuvre du projet « Développement de l'hydroélectricité sur petite échelle en Haïti » réalisé de 2013 à 2016. L'évaluation finale de ce projet a recommandé de continuer de soutenir le développement et l'installation de production de l'énergie renouvelable avec une orientation vers l'électrification rurale pour un accès équitable à l'électricité aux communautés éloignées⁹. En outre, la matrice de la politique nationale de développement du secteur de l'énergie d'Haïti, issue d'un dialogue citoyen mené d'avril à novembre 2016, dirigé par le bureau du premier ministre a pour premier objectif de valoriser les potentiels énergétiques d'Haïti.

Haïti possède un excellent potentiel d'énergie renouvelable, notamment pour l'énergie solaire, éolienne et hydroélectrique. Selon une évaluation des ressources réalisée par la WorldWatch Institute en 2014, le pays a théoriquement le potentiel de satisfaire à la totalité de la demande d'électricité à l'aide des ressources renouvelables et de technologies qui sont présentement disponibles. Les potentiels, identifiés à travers l'étude de la WorldWatch Institute, sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 1- Potentiels en énergies renouvelables¹⁰

Sources ER	Potentiel Energies Renouvelables	Localisation
<i>Irradiation solaire</i>	5 à 7 KWh/m ² /jour	La majeure partie du pays
<i>Irradiation solaire</i>	8 KWh/m ² /jour	Port-au-Prince, zones costales (Gonaïves, Saint-Marc)
<i>Eolien</i>	Vitesse moyenne des vents : 7 - 9 m/s Altitude 80m	Ouest, Sud-Ouest, Nord-Ouest
<i>Eolien</i>	Vitesse moyenne des vents : 7 m/s Altitude 80m	Magane, les Cayes, Nord-Est
<i>Hydro énergie</i>	36 MW	Port-au-Prince
<i>Hydro énergie</i>	18 MW	Sud-est
<i>Hydro énergie</i>	14.4 MW	Grand 'anse
<i>Hydro énergie</i>	10.3 MW	Nippes
<i>Hydro énergie</i>	> 1MW : 27 sites 0.1-1 MW : 72 sites < 0.1 MW : 41 sites	Tous les 10 départements
<i>Déchets solides</i>	730.000 tonnes/an	Port-au-Prince
<i>Déchets solides</i>	191.000 tonnes/an	Cap-Haïtien, Gonaïves, Les Cayes, Saint-Marc, Vergettes, Jérémie, Port-de-Paix, Limbe

Haïti possède un énorme potentiel solaire. L'irradiation solaire, ou GHI, varie de 5 à 7 kilowattheures par mètre carré par jour (kWh / m² / jour) dans la majeure partie du pays et se rapproche de 8 kWh /

⁷ http://www.metropolehaiti.com/metropole/full_une_fr.php?id=29673

⁸ SREP (Scaling Up Renewable Energy Program) Investment Plan for Haiti.

http://www.cif.climateinvestmentfunds.org/sites/default/files/SREP_13_5_SREP_Investment_Plan_for_Haiti.pdf

⁹ MTPTC, EDH, UNDP Haiti. (2017). Terminal Evaluation of Small Scale Hydro Power Development in Haiti. SSHPD-S file. PIMS 2820

¹⁰ Matthew Lucky, Katie Auth, Alexander Ochs, et al., Haiti Sustainable Energy Roadmap: Harnessing Domestic Energy Resources to Build an Affordable, Reliable, and Climate-Compatible Electricity System (Washington, DC: Worldwatch Institute, 2014)

m2 / jour dans certaines régions (Matthew L. et all, 2014). En comparaison, l'Allemagne, qui compte près de la moitié de la capacité photovoltaïque installée dans le monde, a peu d'emplacements avec un GHI de plus de 3,0 kWh / m2 / jour, et pratiquement aucun au-dessus de 3,5 kWh / m2 / jour, et Phoenix, Arizona, connue pour son potentiel solaire, a un GHI moyen de 5,7 kWh / m2 / jour (GEF, 2009)¹¹. Plusieurs endroits en Haïti ont un potentiel d'énergie éolienne extrêmement fort. Seulement quelques parcs éoliens de taille moyenne dans le pays pourraient fournir la majorité de la demande d'énergie actuelle d'Haïti. De nos jours, les technologies de génération de l'énergie à partir des énergies renouvelables sont très avancées et abordables pour des petites communautés. Des petites centrales hydroélectriques peuvent être installées au fil de l'eau ; des aérogénérateurs de types rabattables peuvent tourner à partir des vitesses de vents variant entre 4 et 5 m/s ; des modules solaires sont capables de coupler suivant les besoins.

En ce qui a trait à l'Energie hydroélectrique, il est important d'exploiter des petites centrales qui ne requièrent pas de débits importants et de mettre en place une stratégie afin de supporter et d'encourager les sections communales à protéger les forêts et les sources d'eau. Une étude récente commanditée par le MTPTC et EDH avec l'appui du PNUD vient d'actualiser la cartographie du potentiel hydroélectrique en Haïti. Elle présente les sites géoréférencés en exploitation, en études et les sites à potentiel dans les zones éloignées.

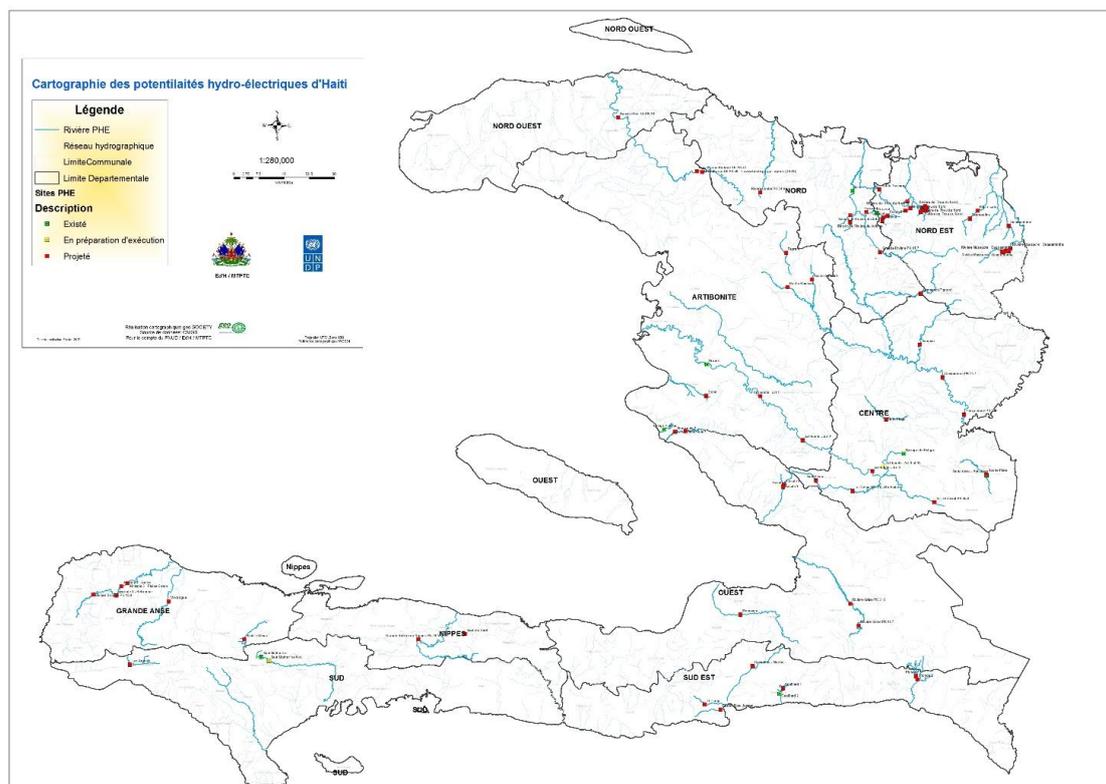


Figure 2.- Cartographie des Potentialités Hydroélectriques d'Haïti, GeoSociety, 2017

Les ressources des petites centrales hydroélectriques peuvent jouer un rôle important dans la fourniture de l'électricité à faible coût ainsi que l'expansion de l'accès à des sources d'énergie aux nombreux sites distants actuellement mal desservies par le réseau. Il est considéré important d'évaluer de se concentrer dans les régions du nord et du sud qui sont parmi certaines régions en Haïti où on enregistre les taux d'électrification les plus bas. Le développement des énergies renouvelables en Haïti permettrait non seulement d'étendre l'accès à une électricité propre, fiable et viable économiquement, mais permettrait de faire des économies en combustibles utilisés dans les centrales thermiques tout en constituant un moyen efficace de promouvoir la production de biens (transformation de produits

¹¹ Global Environmental Facility (GEF) investing in renewable energy. The GEF experience. Washington, DC, 2009

agriculture et de pêche) et de services (tourisme, éducation, etc....). Répondant au besoin d'adopter des modèles alternatifs de développement énergétique, le projet contribuera à l'Objectif de Développement Durable (ODD) 7 de promouvoir l'accès généralisé à des services énergétiques propres, fiables, durables et modernes.

1.4. Rôle du PNUD

Le Programme des Nations Unies pour le Développement agit activement, de concert avec le gouvernement haïtien et d'autres acteurs de la communauté internationale, afin de joindre les efforts pour augmenter la résilience des populations rurales haïtiennes. Le PNUD supporte les gouvernements nationaux et locaux à adresser les problèmes de développement et aide les collectivités à adopter des actions et des trajectoires axées sur la gestion des risques, la gestion de l'environnement et l'adaptation au changement climatique. Il met en exergue son mandat d'appui des processus de développement durable en tenant compte de l'approche fondée sur les communautés et le renforcement des capacités, l'accent mis sur l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes, le soutien aux droits de l'homme pour le développement et l'institutionnalisation des processus au niveau national et infranational et son travail multidisciplinaire à travers ces interventions dans la gouvernance, les moyens de subsistance et l'environnement.

Dans le Nord-est d'Haïti, le PNUD a construit en 2015 une microcentrale hydroélectrique, dans la localité de Magazen, située dans la commune de Capotille à Ouanaminthe, dans le cadre de son programme de micro financement (Small Grant Programme, SGP/PNUD) financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Ce projet a utilisé une approche d'intégration de la communauté dans la gestion et l'exécution du projet qui s'avère être d'une grande réussite. Avec le leadership d'une organisation communautaire de la zone, Union Des jeunes pour l'Avancement du Nord-Est (UJANE), et un cofinancement de la fondation Interaméricaine, une microcentrale hydro de onze kilowatts (11Kw) de capacité a été installée, desservant 70 familles en électricité. Si le premier impact fut l'amélioration des conditions de vie des écoliers et de la population par l'accès à l'électricité dans leur maison pour la première fois, l'autre impact primordial fut l'élan économique qui se produit dans la zone par la vente des produits réfrigérés, la production de jus et crème à glace par les femmes etc. La gestion de la centrale est assurée par un comité élu par la communauté. Les règlements sont écrits en créole et prévoient des sanctions (débranchement) en cas de non-paiement de l'électricité. Le montant à payer pour l'établissement d'un fonds de réserve sert à l'entretien et la réparation. Les communautés voisines sont motivées par cette réalisation et ont fait des demandes d'appui au PNUD pour des projets similaires dans leur zone. La communauté de Mont-Organise a déjà cherché une collaboration avec une ONG Dominicaine et a réalisé une étude de faisabilité qui a relevé une potentialité de 100 KW pouvant desservir près de 200 familles.

Au niveau stratégique, le Gouvernement haïtien, en collaboration avec le PNUD, a exécuté le projet (Micro-Hydro) de Développement de l'Hydroélectricité à petite échelle en Haïti, financé par FEM dans l'objectif de créer un environnement favorable à l'investissement privé et public dans les petites usines hydroélectriques en Haïti. Ce projet visait à réduire des barrières politiques et réglementaires en renforçant la capacité des institutions œuvrant dans le domaine et en permettant la génération d'informations hydrométéorologies actualisées. Le PNUD a fait un plaidoyer auprès des acteurs nationaux en vue de parvenir à une proposition de réforme pour moderniser la législation sur l'électricité en prenant en compte les énergies renouvelables. Avec la participation des secteurs concernés, les trois décrets sur le secteur électrique promulgués par le gouvernement antérieur ont été revus pour en ajuster les clauses « irritantes » et une réglementation fixant le régime juridique de l'hydroélectricité à petite échelle leur a été ajoutée. L'ensemble de ces quatre projets de loi forme un tout cohérent et va dans le sens d'une ouverture du secteur aux investisseurs privés haïtiens et étrangers. En outre, avec l'appui du PNUD, l'EdH a instauré au sein de sa direction de planification, une

Cellule des Energies Renouvelables (CER) visant la valorisation, au sein de cette institution, des ressources énergétiques locales¹².

En parallèle, le PNUD, a mis en place des initiatives de visite d'échanges, en République Dominicaine, où plus de 43 micro-systèmes ont été réalisés de 2005 à 2015, dans des communautés situées en zones de montagnes isolées, qui ont construit et qui gèrent de petites usines hydroélectriques. Le PNUD a aussi formé des cadres des institutions publiques haïtiennes sur les techniques de développement des énergies. Par ailleurs, depuis 2011, le PNUD agit activement, de concert avec le gouvernement haïtien et d'autres acteurs de la communauté internationale, afin de joindre les efforts pour l'autonomisation des femmes. Afin de répondre aux besoins économiques des femmes en Haïti, le PNUD, en partenariat avec le Ministère de la Condition Féminine et du Droit des Femmes, a lancé en 2011 une série d'initiatives afin d'appuyer une dynamique nationale sur l'autonomisation économique des femmes et plus particulièrement sur l'entrepreneuriat féminin. En outre, le PNUD a mis en œuvre un projet de soutien pour l'autonomisation économique des femmes dans 16 quartiers de retour de population déplacées par le tremblement de terre (projet 16/6) et soutient ainsi le développement d'une analyse commune et une vision stratégique sur l'entrepreneuriat féminin pour tous les partenaires impliqués dans les programmes de création d'emploi. En parallèle, le PNUD, a mis en place des initiatives pour soutenir l'émergence de jeunes femmes entrepreneures, créant ainsi des opportunités pour le million de femme que constituent les jeunes filles et les femmes haïtiennes entre 15 et 24 ans.

I- STRATÉGIE

Le projet se concentrera sur la reproduction de modèles de développement de l'électrification rurale ayant fait leurs preuves en Haïti et à l'étranger. Le modèle proposé met l'accent sur la gestion des systèmes énergies renouvelables hors réseau par les communautés éloignées, organisées en coopératives. Les municipalités et autorités communales seront le centre de décision et le représentant légal pour définir et mettre en œuvre les plans d'électrification communale. Le projet facilitera et renforcera les capacités des autorités locales, des organisations communautaires de base qui s'organiseront en coopérative ou en partenariat avec le secteur privé et des communautés bénéficiaires dans la gestion des subventions pour la construction et la gestion des centres de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique. Il aidera à impliquer la population pour une appropriation des interventions et pour leur gestion durable. Cette approche se base sur deux modèles ayant fait leur preuve en Afrique et dans la caraïbe : l'entreprise sociale (1) et la création de filière économique nouvelle (2). La première va favoriser l'entreprise sociale et engager les populations locales à travers une gestion participative du projet en responsabilisant l'ensemble des bénéficiaires faisant ainsi de l'installation énergétique un bien commun à préserver. La deuxième va développer une filière économique locale fiable basée sur, les nombreuses interactions tissées avec de multiples acteurs : représentants de l'État (national, commune, etc.), communautés d'utilisateurs, partenaires financiers. Leur implication intégrera le projet dans le tissu économique et social local et assurera ainsi la création de revenus nécessaires au maintien des systèmes de génération électrique dans la durée.

Les collectivités bénéficiaires seront choisies sur la base de critères stricts qui prioriseront la faisabilité technique et économique de la démarche, la capacité de la municipalité et des organisations existantes, les besoins existants, la validation des institutions partenaires (BME, MTPTC/CE, etc.) à travers le comité de pilotage du projet. Les futurs bénéficiaires des services énergétiques devront au préalable donner des garanties de pérennisation d'un micro-projet rentable. À ce titre et en premier lieu, une participation financière partielle des utilisateurs est un prérequis indispensable. D'une part, l'acte d'achat

12 L'EDH lance une Cellule Énergies Renouvelables. Available from: <http://www.lenouvelliste.com/article/166547/ledh-lance-une-cellule-energies-renouvelables#sthash.1nngKVHh.neOhQXpz.dpuf>

confèrera de la valeur ou au service. D'autre part, cette participation, même subventionnée, permettra d'assurer la maintenance des systèmes et constituera une base de capitaux nécessaire pour le premier remplacement d'équipements défectueux. D'autres critères seront énoncés clairement dans les recommandations de l'étude de pré-identification des sites.

Par ailleurs, Le projet supportera la sensibilisation des populations, l'éducation et la mobilisation sociale devant favoriser le paiement des droits à l'électricité.

La stratégie du projet est de travailler avec la société civile et les autorités et leaders locaux, pour la durabilité et l'appropriation des microcentrales. Le PNUD s'appuiera sur sa vaste expérience du processus de construction de micro systèmes hydroélectriques, notamment en République dominicaine où 37 microcentrales ont été construites en 10 ans. Il établira des synergies avec cette initiative du GEF en République dominicaine pour partage d'expérience et de connaissance technique. Le projet utilisera les informations existantes et les acquis tirés à travers d'autres initiatives pertinentes du PNUD. Par exemple, les cartographies multirisques élaborées pour plusieurs communes des départements du Sud et de la Grand' anse, dans le cadre d'un projet du PNUD, permettront de prendre des décisions intelligentes lors de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un système. De même les cartographies et la base de données des potentiels hydroélectriques, réalisées avec l'appui du PNUD serviront d'outils pour la présélection de certains sites. En outre, le projet répondra à la démarche de maîtriser des risques Environnementaux et Sociaux (E&S) qui a pour objectif d'évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux de chaque projet présenté aux instances décisionnelles, de proposer les mesures appropriées visant à limiter l'exposition à ces risques, ou à en compenser les effets ; de suivre la mise en œuvre de ces mesures lors de la phase d'exécution de l'opération et de gérer les imprévus ; et d'améliorer la qualité des micro-projets et la performance environnementale et sociale des contreparties.

Pour un meilleur renforcement des municipalités des zones d'intervention et dans le but d'appuyer et de responsabiliser les collectivités territoriales dans la gouvernance des activités du projet, le projet de gouvernance local du PNUD (AGLDT), les Programmes d'Intervention au Nord, Nord-Est et Sud (PINNE-PISUD) mise en œuvre par le MICT avec l'appui du PNUD serviront de point d'ancrage pour une collaboration avec les staffs techniques et formés des municipalités.

Du point de vue légal, ce projet se veut d'intégrer et d'appliquer les Décrets du 1^{er} février 2006 portant charte de la décentralisation permettant aux Communes de définir et de mettre en œuvre leur plan d'électrification. En outre, le projet de loi fixant le régime juridique de l'hydroélectricité à petite échelle récemment proposé avec l'appui du PNUD, s'inscrit dans une perspective décentralisatrice visant le développement local intégré. Ainsi, le projet fera des municipalités des acteurs majeurs du processus de développement des microcentrales. Par ailleurs, en tenant compte des insuffisances de moyens affectant les collectivités locales, il vise la mutualisation des moyens des acteurs publics et privés dans une logique de coopération.

En outre, la Banque mondiale a constaté que la participation des femmes à la conception et à la gestion des coopératives d'électrification améliore la qualité de leur gouvernance, leur recouvrement des coûts et leur production.¹³ À la lumière de cette information, une stratégie clé de ce projet consistera à garantir aux femmes les opportunités pour agir en tant que décideuses et leaders dans les processus de conception et de gestion de l'électrification et de s'assurer que de tels processus contribuent de manière équitable aux résultats qui profitent aux femmes et aux hommes.

¹³ Making infrastructure work for women and men: A review of World Bank infrastructure projects (1995-2009). World Bank, Décembre 2010.

S'agissant du périmètre relevant des Communes, en ce qui concerne la portée géographique du projet, en appui au Bureau des Mines et Energie (BME) et à la Cellule Energie du Ministère des Travaux Publics Transport et Communication (CE/MTPTC), les interventions se concentreront sur la région du Grand Sud très touchée par le cyclone Matthew et sur la région du Grand Nord. Le projet sera mis en œuvre dans cinq communes ou villages (dépendamment de la puissance et des caractéristiques des sites). La collaboration avec les organisations communautaires et le renforcement des coopératives permettront de prioriser les interventions de terrain les plus susceptibles de réduire les vulnérabilités environnementales, d'assurer l'appropriation du projet, de développer les potentialités écologiques, et de bien cibler les zones bénéficiaires.

2.1. Stratégie de mise en œuvre

Dans l'ensemble, ce projet de cinq ans contribuera au développement économique et à l'amélioration de la vie de la population en fournissant un accès équitable aux services énergétiques renouvelables aux femmes et aux hommes de cinq (5) communautés rurales du Grand Nord et du Grand Sud. Il supportera les coopératives pour la gestion des systèmes d'énergies renouvelables et travaillera en étroite collaboration avec les organisations de base, les entrepreneurs locaux, les collectivités pour trouver des moyens de développer les entreprises locales par l'accès à l'électricité. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités des municipalités et l'autonomisation des femmes en particulier la création d'emplois pour les jeunes et les femmes.

Cet objectif principal du projet sera atteint au travers de trois composantes :

1. Renforcement des capacités nationales et locales pour la planification, la gestion, le suivi et le contrôle inclusifs et équitables des services énergétiques décentralisés ;
2. Construction et gestion de cinq microcentrales (dépendamment de la puissance et des caractéristiques des sites) par les communautés villageoises ;
3. Renforcement des communautés dans les efforts de gestion de recouvrement des fonds de réserve en mettant l'accent sur le développement économique et le leadership des femmes ;

Composante 1 : Renforcement des capacités nationales et locales pour la planification, la gestion, le suivi et le contrôle inclusifs et équitables des services énergétiques décentralisés

Les interventions dans le cadre de cette composante visent d'une part à renforcer les capacités institutionnelles au niveau central pour entreprendre l'élaboration de politiques et acquérir des connaissances sur les technologies en matière d'énergies renouvelables et d'autre part d'améliorer les capacités au niveau local et aussi de partager l'apprentissage et de créer une « indépendance collective des communautés ». Au niveau des communes, le projet travaillera en collaboration avec le MICT pour supporter l'élaboration des plans d'électrification communale avec la participation des CASEC, ASEC, et les OCB.

La composante 1 sera réalisée selon un mécanisme de mise en œuvre nationale (NIM) par le MTPTC, à travers la cellule énergie. Ainsi le MTPTC/CE sera responsable de la production des résultats escomptés, de la réalisation des activités et l'utilisation des ressources du projet. Cette composante appuie une approche globale de renforcement durable de capacités. Cette dernière vise le développement et la consolidation de capacités structurelles et techniques afin de garantir la continuité des actions mises en place par le projet tout en prônant une stratégie de plaidoyer vers les actions permettant la durabilité du système.

L'approche se crée autour de ces principaux principes :

- Autonomisation
 - Initiative communautaire
 - Engagement
 - Responsabilité
- Formation
- Réseaux

- Avantages

Composante 2 : Construction et gestion de cinq microcentrales (dépendamment de la puissance et des caractéristiques des sites) par les communautés villageoises

La composante 2 sera mise en œuvre par le MTPTC à travers des partenariats de réalisation avec des organisations ou coopérative locales dans une perspective de transfert de capacités. Ces organisations seront choisies suivant des critères spécifiques tels que : expériences dans la réalisation des projets communautaires, transparences, capacités de gestion techniques et financières et expériences de collaboration avec le PNUD. Un système opérationnel sera établi et géré par des arrangements institutionnels convenus entre les principales parties prenantes y compris les organismes gouvernementaux et les instituts de recherche et les universités donnant la priorité à la coopération Sud-Sud. L'ONG Dominicaine, Guakia Ambiente agira en tant que partenaire d'appui et apportera une assistance technique sur l'ensemble des microprojets.

Cette composante mettra en œuvre des interventions prioritaires dans cinq sites pilotes dans deux grandes régions d'Haïti en étroite collaboration avec des organisations communautaires de base : le projet collaborera avec CEAC, dans la Région Grand Sud, et UJANE dans le grand Nord, dans le souci de mettre l'accent sur le développement de mesures adaptées pour la création d'un réseau d'organisation pour la gestion des droits d'électricité.

Les sites pilotes seront identifiés grâce à un processus consultatif intensif tenu au niveau national et communautaire, et basé sur des analyses multi-variables compte tenu des facteurs physiques et sociaux (risques sismique, groupes vulnérables, production agricole). En plus des critères énoncés plus haut dans la stratégie, les sites pilotes seront sélectionnés selon les critères suivants :

- Moindre d'impacts négatifs sur les humains et l'écologie
- Eviter les déplacements des populations
- Opportunités dans les secteurs de l'eau et de l'agriculture
- Départements à forte insécurité alimentaire
- Investissements existants dans le suivi hydro-climatique et agro-climatique
- Pour la conservation de la biodiversité, pas de construction de barrage
- Pas perturber de débit de certaines rivières du Nord Est

Au terme de la construction d'une microcentrale, une structure de gestion efficace, inclusif sera mise en place par la création d'une coopérative ou un comité villageois. Le comité de gestion de la centrale aura un conseil d'administration composé majoritairement de femmes. Pour être éligible à faire partie du comité, un citoyen doit satisfaire les critères suivants :

- Notoriété dans la communauté ;
- Niveau d'engagement dans l'organisation ;
- Crédibilité ;

Enfin, les ressources du Gouvernement du Japon serviront à établir le réseau de partage des données qui fournira des informations pertinentes aux décideurs. Le projet collaborera en étroite collaboration avec BME, CIAT, CNIGS, EDH, MARNDR et MDE pour créer le réseau de partage de données pour collecter, traiter et diffuser des données auprès de la population.

Composante 3 : Renforcement des communautés dans les efforts de gestion de recouvrement des fonds de réserve en mettant l'accent sur le développement économique et le leadership des femmes ;

La composante 3 sera réalisée par le MTPTC avec un appui technique du PNUD en étroite collaboration avec le ministère à la condition féminine. Un système de partenariat sera recherché avec des institutions publiques et privées, des organisations locales, et des organisations de femmes. Cette composante se

concentrera sur le renforcement des communautés avec emphase sur l'autonomie des femmes. Elle mettra en place des initiatives pour soutenir l'émergence de jeunes femmes entrepreneures, créant ainsi des opportunités pour les femmes et les jeunes filles des communautés ciblées. Elle sera fournie par deux résultats qui prioriseront la création d'emploi et des activités génératrices de revenus.

1. Emplois directs et indirects bénéficiés par la population ;
2. Activités génératrices de revenu développées pour l'amélioration de la qualité de vie des communautés par la promotion et la création de micro entreprises et utilisations productives de l'électricité avec les entrepreneurs locaux

II- RESULTATS ET PARTENARIATS

3.1. Objectifs, Effets et Résultats du projet

Ce projet a pour but de réduire la fracture villes/campagnes, de renforcer la cohésion sociale et de contribuer à une plus grande égalité des sexes en améliorant le bien-être domestique ainsi que celui de l'économie locale dans les zones rurales. Son principal objectif est la facilitation d'accès à l'énergie électrique à partir d'énergies renouvelables dans des zones rurales reculées et ciblées du pays et promouvoir le fonctionnement des services énergétiques décentralisés en milieu rural et le renforcement de capacités pour sa gestion. Ce projet contribuera ainsi à l'amélioration des conditions de vies d'environ 25 000 personnes, de la qualité des services sociaux de base, de l'autonomisation des femmes, ainsi qu'au développement d'activités économiques locales.

Les bénéficiaires directes du projet sont les personnes, organisations ou entreprises associés à la construction des cinq petites centrales. Ce sont les familles connectées sur le réseau et ayant accès à l'électricité. Les bénéficiaires indirectes sont les personnes, entreprises et communautés qui seront impactés par les bienfaits sociaux ou économiques de l'accès à l'électricité. Les bénéficiaires directes et indirectes sont estimées respectivement à 1,000 familles et plus de 25,000 personnes. 3,000 emplois directs et indirects seront créés avec participation de plus 40% de femmes et 450 femmes seront formées en enteprenariat et en gestion des entreprises.

Les résultats du projet seront atteints à travers la mise en œuvre des activités suivantes :

Composante 1 : Renforcement des capacités nationales et locales pour la planification, la gestion, le suivi et le contrôle inclusifs et équitables des services énergétiques décentralisés

1. Renforcement et évaluation des organisations de base pour une première pré-sélection ;
2. Renforcement des capacités, prenant en compte l'égalité entre les sexes autour des activités suivantes :
 - (i) Accompagnement et développement des capacités des institutions publics, Organisations communautaires de Base (OCB) à s'engager dans la planification, la coordination et la mise en œuvre des micro-projets, mairies, organisations de base s'appuyant sur les programmes existants ;
 - (ii) Renforcement et mise en place de la gestion au niveau local par les Communautés villageoises en vue d'optimiser les occasions de promouvoir la prise de décision et le leadership des femmes ; Assistance technique aux organisations, municipalités intervenant dans la mise en œuvre du produit 2, formation pour des techniciens experts, Assistance a au moins 4 micro entreprises offrant des services d'entretien de systèmes et réseaux, implication de la police, les journalistes des zones concernées pour l'appropriation et la durabilité de la gestion des systèmes;

- (iii) Support des organisations/ coopératives à la mise en place d'une stratégie de recouvrement des fonds de réserve ;
 - (iv) Visites d'échanges et partage d'expériences ;
 - (v) 450 femmes formées en entrepreneuriat et en gestion des entreprises
3. Elaboration et mise en œuvre de campagnes de sensibilisation sur la gestion et le contrôle des services énergétiques en prenant en compte des possibilités de mettre l'accent sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes ;

Composante 2 : Construction et gestion de cinq microcentrales (dépendamment de la puissance et des caractéristiques des sites) par les communautés villageoises

1. Pré-identifications des sites et réalisation de l'étude de faisabilité et étude d'impact environnemental (y compris une analyse comparative entre les sexes) des sites proposés ;
 - (i) Infographie, cartographie, information spéciale pour le calcul des potentiels ;
 - (ii) Détermination et amélioration des critères de sélection des sites ;
 - (iii) Collecte des données sexo-spécifique des interventions de développement de microsystèmes d'énergies renouvelables et de gestion de l'environnement en partenariat avec le BME ;
2. Allocation de subvention aux organisations pour la mise en place des microcentrales sous supervision des partenaires du projet ;
3. Appui à la construction des infrastructures physiques requises
 - (i) Montage des centrales et installation d'équipements mécaniques ;
 - (ii) Mise en place de mini réseau ;
 - (iii) Mise en service et exploitation des centrales hydro ou solaire ;
 - (iv) Mise en place d'une structure de gestion efficace, inclusif et équitable de la production et de la distribution ;
4. Communication et visibilité sur les interventions, y compris des efforts particuliers pour communiquer avec les groupes marginalisés
 - (i) Analyse participative de l'efficacité de l'approche ;
 - (ii) Dissémination des leçons apprises ;

Composante 3 : Renforcement des communautés dans les efforts de gestion de recouvrement des fonds de réserve en mettant l'accent sur le développement économique et le leadership des femmes ;

3. Vingt (20) emplois permanents établis dans la gestion des services pour la génération et la distribution de l'électricité ;
 - (i) Mise en réseau des organisations gestionnaires des centrales ;
 - (ii) 730 emplois directs bénéficiés par la communauté dans la mise en place et l'opérationnalisation des centrales ;
4. Activités génératrices de revenu développées pour l'amélioration de la qualité de vie des communautés par la promotion et la création de micro entreprises et utilisations productives de l'électricité avec les entrepreneurs locaux ;
 - (i) 2750 emplois indirects bénéficiés par la communauté (parmi lesquels des micro-entreprises et entreprises unipersonnelles) ;
 - (ii) Renforcement de la participation, de l'influence et du leadership des femmes dans la construction des infrastructures communautaires, en accordant une attention particulière à l'accès et à la gestion équitables des services d'électricité ;

Ressources nécessaires pour atteindre les résultats attendus

Les ressources totales requises pour ce projet sont de \$ 5, 700,000 dollars pour atteindre les résultats escomptés. Le PNUD utilisera une approche simultanée, tout en donnant la priorité aux communes qui répondent les mieux aux critères de sélection.

Partenariats

Le projet établira des partenariats avec les institutions étatiques concernées et cherchera les synergies éventuelles avec les interventions d'autres acteurs dans les communautés bénéficiaires. Il existe des possibilités de partenariat aux niveaux national et local sur la base de leur mandat et de leur responsabilité dans les domaines concernées. Ceux-ci inclus :

- **CIAT**, le comité interministériel d'aménagement du territoire pourrait nous appuyer dans des directives sur le choix des sites.
- **ONU Femmes** soutient l'autosuffisance et l'indépendance économique des femmes dans les communautés rurales affectées par le cyclone Mathieu. Il est possible de collaborer à leur travail pour s'assurer que les stratégies fondées sur des données probantes pour engager les femmes sont exploitées, et que les impacts liés à l'égalité des sexes (au niveau des ménages et de la collectivité) découlant de la participation des femmes à ces initiatives soient surveillés, évalués et documentés.
- **SGP**, le programme de petit financement (PPF), Small Grant Programme en anglais, du PNUD en république Dominicaine travaille dans la mise en place de microcentrales hydroélectriques communautaires hors-réseaux en régions éloignées. Le PNUD établira une étroite collaboration avec le PPF Haïti et de la République dominicaine en termes de renforcement communautaire.
- **VNU**, le programme peut soutenir le programme en sensibilisant la communauté à la protection de l'environnement ; Soutien à la collecte de données et à l'analyse des risques.
- **OCB**, les Organisation communautaires de base participeront activement aux activités de projet ainsi qu'à l'appui aux microprojets appartenant à la collectivité. Le PNUD travaillera en étroite collaboration avec les organisations communautaires sur la gestion environnementale des sites.
- Dans le secteur privé, le PNUD a identifié **Earth Spark International** dans le sud à Les anglais et **NRECA** dans le Nord-est, comme des entreprises qui œuvrent dans la génération, le transport et la distribution de l'électricité hors réseaux en Haïti. Le PNUD pourrait étudier une coopération et partenariat avec eux dans le cadre du projet.
- **Guakia Ambiente**, une ONG dominicaine qui travaille en collaboration avec le Programme de petits financements (PPF) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de la République Dominicaine, favorise le développement des communautés grâce à la gestion responsable des ressources naturelles. Il a collaboré avec PPF pour fournir à des centaines de communautés rurales une formation à la gestion des ressources naturelles. Le PNUD pourrait valoriser une collaboration avec eux dans le cadre de renforcement de capacité.
- **UJANE**, Union Des jeunes pour l'Avancement du Nord-Est est une organisation expérimentée dans la construction de microcentrales hydroélectriques en Haïti.
- **IAF**, la fondation Interaméricaine donne des subventions aux idées les plus créatives d'auto-assistance reçues de groupes de base et d'organisations non gouvernementales. Elle encourage également les partenariats entre les organismes communautaires. Le PNUD pourrait guider et renforcer les OCB de manière à soumettre des propositions de projet d'électrification rurale à IAF.
- **CEAC**, la Coopérative Electrique de l'Arrondissement des Coteaux a déjà eu une expérience de gestion de microcentrales électriques. Une collaboration sera recherchée.

Stratégie de visibilité

Une stratégie de visibilité sera développée pour le projet en coordination avec les représentants du Gouvernement haïtien afin d'assurer un maximum de visibilité au bailleur dans le cadre de ce projet. Sur la base de cette stratégie, le logo de la coopération japonaise figurera sur les équipements et matériels achetés dans le cadre du projet ainsi que sur les supports généraux de communication (communiqué, rapport etc.) et de formation. Un effort particulier visera à assurer une communication consolidée par les affiches et pancartes menus du logo du bailleur dans les zones de construction des micro-projets. Des événements publics, tels le lancement du projet, les inaugurations des microprojets,

seront organisés en présence et avec les drapeaux des représentants du Gouvernement japonais, des autorités nationales et du PNUD. Par ailleurs, les activités du projet seront relayées sur le site du PNUD en Haïti et sur les réseaux sociaux.

Risques et Hypothèses

Plusieurs paramètres peuvent impacter et retarder la mise en œuvre du projet. Les principaux risques sont relatifs à l'instabilité politique nationale (changement de gouvernement, points focaux dans les institutions partenaires du projet au niveau des ministères et des autorités départementales et communales). Outre les aléas relatifs à l'insécurité politique, des désastres naturels pourraient avoir un impact négatif sur l'exécution des projets. Un Risque technique dans la préparation et la construction des microcentrales peut également impacter la mise en œuvre du projet.

Ce projet repose sur plusieurs hypothèses :

- Volonté et capacités des municipalités à prendre un leadership dans la prise de décision et la mise en œuvre des démarches pour doter leur commune d'électricité
- Validation des études d'impact environnemental et social par les autorités concernées
- Collaboration productive entre les institutions nationales et l'équipe de projet et les institutions entre elles ;
- Stabilité de la situation politique et sécuritaire en Haïti ;
- Absence de crise humanitaire en Haïti ;

Implication des parties prenantes

Afin de favoriser l'appropriation du projet, le document de projet a été formulé, dès le départ, avec l'aide des parties prenantes. Le projet a été conçu de manière participative pour assurer l'apport important des parties prenantes et sera mis en œuvre de manière à assurer leur pleine participation à tous les aspects de la mise en œuvre, y compris le suivi et l'évaluation. Des consultations et des exercices participatifs sont prévus dans le cadre du projet afin d'assurer l'appropriation et les commentaires continus des populations locales et des parties prenantes. Le principal groupe cible sera les municipalités et les organisations. Au niveau local, des efforts seront déployés pour soutenir et renforcer le leadership local et la responsabilisation dans la gestion communautaire des micro-projets. La participation communautaire sera assurée à travers des consultations avec la population et les mairies ; une attention particulière sera accordée à la promotion de la participation active des femmes et des autres groupes marginalisés. Le PNUD veillera également à ce que les connaissances soient partagées à ce que les parties prenantes participent au suivi de toutes les activités du projet.

Coopération Sud-Sud et triangulaire (SSC/CTr)

Le projet comprend des échanges de coopération Sud-Sud avec la Caraïbe (République Dominicaine) et l'Amérique centrale notamment le Costa Rica pour ses expériences dans le développement de l'énergie renouvelable, axés sur le partage des pratiques et des leçons apprises dans le renforcement de la planification et la gouvernance, la gestion des systèmes d'énergies renouvelables.

Connaissances

Le projet générera des produits spécifiques liés aux connaissances tels que : les études d'impact environnemental et social, les études de faisabilité, les publications, les bases de données, les produits médiatiques, la cartographie des sites et des bénéficiaires, les plans d'électrifications, les règlements internes pour la gestion des microcentrales. Le projet créera une visibilité par rapport aux connaissances et aux leçons apprises à travers une communication efficace, des montages vidéo, les histoires à succès, des émissions radios et télé.

Durabilité et élargissement

L'approche fondamentale du projet en matière de durabilité est de créer des incitations pour le développement continu et l'application des capacités développées par le projet. La stratégie de sortie du projet dépend de la poursuite de partenariats, de collaborations et d'activités de recouvrement des droits de l'électricité et de maintenance des systèmes sans avoir besoin d'un financement international à long terme. Ceux-ci incluent :

- Un engagement politique de haut niveau pour le développement durable ;

- Engagement permanent et responsabilisation pour la collaboration entre les municipalités et les organisations dans les processus décisionnels et de planification ;
- Des formations régulières pour les fonctionnaires au niveau national et local en utilisant des programmes d'études sur l'administration publique pour la gestion environnementale ;
- Engagement complet de toutes les parties prenantes clés, en particulier les acteurs non étatiques ;
- Renforcement de la sensibilisation du public et le leadership des femmes

Le projet a été conçu pour avoir un impact durable en mettant l'accent sur la l'approche participative qui renforcera l'appropriation et, y compris pour avoir une gouvernance écologique durable, en mettant l'accent sur l'exploitation du potentiel existant en énergie propre du pays afin d'assurer les services environnementaux de façon durable.

IV- GESTION DU PROJET

4.1. Rapport coût-efficience et Efficacité et rentabilité

Parmi toutes les alternatives étudiées, le PNUD a déterminé que le processus de responsabilisation, participation et de renforcement de leadership de la communauté est la stratégie la plus efficace pour la réussite du projet. Au-delà de la technique déployée, le succès du relève d'une capacité à comprendre les besoins locaux, intégrer les parties prenantes, développer des relations fiables avec les partenaires, assurer une gestion positive et soutenable, notamment sur le plan de la formation. L'efficacité et les résultats de ce projet seront substantiellement renforcés puisqu'il s'inspire de l'expérience du PNUD en République Dominicaine en renforcement de communautés villageoises éloignées à travers des projets d'électrification rurale. Ce programme est jugé très réussi et cette expérience se fait depuis plus de 20 ans en République Dominicaine. Ce projet s'inspire aussi des retours d'expérience de la mise en œuvre d'un projet de Small Grant Programme (SGP/GEF/PNUD) de construction de microcentrale hydroélectrique, dans la localité de Magazen, dans le nord-est d'Haïti. Ce dernier a été une grande réussite et un exemple phare en Haïti.

Le Projet aura, de plus, une coordination étroite avec des partenaires présents depuis longtemps en Haïti (Banque mondiale, USAID). Dans le cadre de cette initiative, des améliorations ont été apportées dans le modèle de renforcement de capacités. En adoptant une approche régionale, le projet donnera des résultats tangibles pour les usagers, ce qui créera un impact visible directement attribuable au Projet. C'est nécessaire pour convaincre les concernés nationaux et internationaux que cette modalité offre une alternative viable pour fournir aux usagers un service d'électricité fiable et promouvoir le développement économique en milieu rural en Haïti.

Le ratio coût/efficacité de ce projet provient des effets positifs sur l'environnement sur la base de tonne d'émission de CO2 directement évitée et de réduction indirecte de l'émission.

En outre, des procédures de suivi/ évaluation interne sur une base de suivi régulier des résultats attendus et des indicateurs permettront de mesurer les résultats. L'existence d'un système de suivi/évaluation déterminera la capacité du projet à assurer une communication efficace auprès des autorités locales, de la société civile et des partenaires technique et financier.

4.2. Gestion du projet

Le bureau du projet, localisé à cheval sur Port-au-Prince avec deux équipes affectées dans le nord et dans le sud, sera composé du personnel ayant différentes responsabilités directement attribuables à l'Action, y compris : l'assistance technique, l'administration et la gestion. Il sera compris du personnel dédié à plein temps au projet et à du personnel spécialisé à temps partiel. Ce dernier sera chargé à travers des couts directs du projet pour le temps passé directement attribuable à la mise en œuvre de l'Action.

Conseil du Projet (également appelé **Comité de Pilotage du Projet** : Le Comité de Pilotage du Projet est le groupe responsable de prendre par consensus des décisions administratives pour le projet

quand le Coordonnateur national du Projet demande des directives, y compris des recommandations au PNUD/Partenaire d'exécution pour l'approbation des plans et révisions du projet. Pour assurer le rendement de comptes final du PNUD, les décisions du Comité de Pilotage doivent être prises selon des normes assurant la gestion visant des résultats de développement, la plus-value de l'argent, l'équité, l'intégrité, la transparence et la compétition internationale effective. Au cas où les membres du Comité n'arrivent pas à trouver un consensus, la décision finale sera prise par le Directeur de Programme du PNUD. De plus, le Comité joue un rôle critique lors des évaluations commissionnées du projet par la qualité assurant le processus d'évaluation et les produits. Les révisions du projet par ce groupe se font à des points de décision établis pendant l'exécution du projet ou comme nécessaire à l'instigation du Coordonnateur du Projet. Ce groupe est consulté par le Coordonnateur National du Projet pour les décisions quand ce dernier a atteint (flexibilité) son seuil de tolérance (normalement en termes de temps et de budget). Sur la base du plan annuel de travail (PTA), le Comité du Projet peut réviser et approuver des plans de travail quand nécessaire, et il autorise toute déviation majeure de ces plans approuvés. Il s'assure que les ressources nécessaires sont engagées et arbitre tout conflit au sein du projet ou négocie une solution pour tout problème entre le projet et des entités externes. De plus, il approuve la nomination et les responsabilités du Coordonnateur du Projet et de toute délégation de ces responsabilités en matière d'Assurance du Projet. Des représentants d'autres concernés peuvent faire partie du Conseil comme approprié. L'objectif est de créer un mécanisme pour la gestion effective du projet.

Assurance du Projet : L'Assurance du Projet relève de la responsabilité de chaque membre du Conseil du Projet ; cependant, le rôle peut être délégué. Le rôle d'assurance du projet appuie le Comité de Pilotage en remplissant des fonctions objectives et indépendantes de supervision et de monitoring du projet. Ce rôle assure que des repères de gestion de projet appropriés sont gérés et atteints. La personne qui endosse le rôle d'assurance du projet doit être indépendante du Directeur du projet ; par conséquent, le Comité du Projet ne peut déléguer aucune de ses responsabilités d'assurance au Directeur du Projet. Un Officier de Programme du PNUD, ou un Officier de M&E, en général, joue le rôle d'assurance du projet pour compte du PNUD. La Conseillère en égalité des sexes du bureau-pays fournira l'appui technique afin d'assurer que les dimensions genres sont suivies et évaluées de près.

Le Coordonnateur/trice National(e) du Projet : Le Coordonnateur National a l'autorité pour gérer le projet pour compte du Partenaire d'Exécution dans les limites établies par le Comité. Le Coordonnateur National est responsable de la gestion et de la prise de décisions au quotidien pour le projet. La principale responsabilité du Coordonnateur du Projet consiste à assurer que le projet produit les résultats (produits) spécifiés dans le document de projet selon les normes de qualité exigées et dans les limites spécifiées en termes de temps et de coûts. Etant donné le focus du projet sur l'égalité des sexes, le coordonnateur doit avoir une base de connaissances adéquate sur cette question. Le Partenaire d'exécution nomme le Coordonnateur National du Projet.

Le Directeur(trice) du Projet : Il (Elle) sera responsable de l'exécution générale au quotidien du projet. Il (Elle) veillera à l'exécution efficace des activités planifiées et des décisions prises par le Comité de Pilotage, à la soumission, dans les délais prescrits des rapports semestriels et annuels sur l'avancement du projet ; à la présentation de rapports axés sur les résultats aux agences d'exécution ; à l'identification anticipée des risques pouvant compromettre la mise en œuvre réussie d'un projet et à la bonne exécution d'activités d'atténuation des risques. Il (elle) est chargé(e) de tenir le Comité du projet informé des progrès, des défis et des réalisations du projet afin d'assurer l'engagement efficace de ses membres dans les activités du projet. Il sera en charge de la coordination entre les parties et de la mise en œuvre des activités du projet.

Appui au Projet : Le rôle d'Appui au Projet fournit un support administratif et financier au directeur du Projet comme nécessaire selon les besoins du projet individuel ou du chef du Projet.

Coordinateur de terrain : Ils seront au nombre de deux et assureront la coordination et le suivi opérationnels des interventions sur le terrain, au niveau départemental et communal. Il/elle dédiera 100% de son temps à l'action ;

Responsable de suivi évaluation : Le rôle du responsable de suivi et évaluation est d'apporter son appui à la mise en place et à la mise à jour des outils qui visent à assurer un meilleur suivi des activités du projet et de contribuer aux efforts visant à établir une surveillance axée sur les résultats.

Agents communautaires : Deux agents communautaires seront recrutés pour assurer la sensibilisation et la participation collective de la population.

Assistante Administrative : L'assistante administrative assurera tous les aspects administratifs et du projet. Il/elle dédiera 100% de son temps à l'Action ;

2 chauffeurs : Assureront le transport du staff du projet dans ses déplacements à Port-au-Prince et sur le terrain et vérifiera les conditions d'utilisation du véhicule. Il/elle dédiera 100% de son temps à l'Action.

V. CADRE DE RESULTATS

<p>Effet visé, comme indiqué dans le Cadre de ressources et de résultats du programme national/PNUAD : Les institutions nationales, régionales et locales, et la société civile, améliorent la gestion de l'espace rural et urbain, de l'agriculture et de l'environnement, et les mécanismes de prévention et de réduction des risques pour améliorer la résilience de la population aux catastrophes naturelles et au changement climatique.</p>												
<p>Indicateurs d'effets, comme spécifiés dans le Cadre de ressources et de résultats du programme national, comprenant les baselines et cibles :</p> <p>1. Position d'Haïti dans l'indice pour la gestion des risques (INFORM).- Ligne de base : 6,1 (2015 ; Cible : 5 (2021))</p> <p>2. Cout en % du PIB des pertes économiques dues aux catastrophes.- Ligne de base : 2% par an (1975 à 2012) ; Cible : moins de 2% (2021)</p>												
<p>Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD :</p> <p>CPD indicative output : 3.2 Des mécanismes et partenariats sont mis en place pour favoriser des modes de production, de distribution et de consommation durables</p>												
<p>Titre du projet et numéro du projet dans ATLAS : Projet d'Electrification Rurale par des Energies Renouvelables et Autonomisation des Femmes</p>												
PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS DE PRODUIT ¹⁴	SOURCE DES DONNÉES	BASELINE		CIBLES (par fréquence de collecte des données)						MÉTHODES ET RISQUES LIÉS À LA COLLECTE DES DONNÉES	
			Valeur	Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022		Total
Produit 1 : <i>Renforcement des capacités nationales et locales pour la planification, la gestion, le suivi et le contrôle inclusifs et équitables des services énergétiques décentralisés</i>	<i>1.1 Nombre de formations sur la gestion et le contrôle des services énergétiques menées au niveau national, départemental et communal</i>	Projet	0	2017	0	5	10	10	5	2	32	Rapport, liste de présence à la formation
	<i>1.2 Nombre de coopératives et d'organisation communautaire de bases renforcées pour la mise en œuvre des micro-projets et l'implémentation des business model (désagrégé par type de coopérative/organisation)</i>	Projet	0	2017	0	2	3	4	2	1	12 (au moins 3 organisations de femmes)	Rapport projet, Rapport municipal, enquêtes,

	1.3 Nombre d'entreprises formées sur les services d'entretien de systèmes et réseaux (désagrégé par sexe de propriétaire ou gestionnaire de l'entreprise)	Projet	0	2017	0	1	2	2	2	0	7 (au moins 2 gérées par une femme)	Rapport, enquêtes
	1.4 Nombre de femmes formées en entrepreneuriat et en gestion des entreprises	Projet	0	2017	0	50	100	130	100	70	450	Rapport, liste de présence à la formation, succès story
	1.5 Nombre de commune ou sections communales avec des plans d'électrifications en place	Commune	0	2017	0	1	2	2	1	0	6	Rapport, atelier
Produit 2 : Construction et gestion de cinq microcentrales (dépendamment de la puissance et des caractéristiques des sites) par les communautés villageoises	2.1 Nombre de microcentrales construits et gérés par la communauté villageoise	Commune	0	2017	0	1	1	1	1	1	5	Rapport, montage vidéo, Evaluation finale,
	2.2 Nombre de partenariats en place pour la construction et la gestion des microcentrales	Commune	0	2017	0	2	2	1	1	1	7	Rapport de suivi, Evaluation finale
	2.3 Nombre de groupes de la société civile (y compris les groupes de femmes) consultés dans la planification des constructions et des branchements	Municipalités	0	2017	20	20	20	30	30	20	140 (au moins 40 groupes de femmes)	Compte rendu de rencontre, atelier, rapport
Produit 3 : Renforcement des communautés dans les efforts de gestion de recouvrement des fonds de réserve en mettant l'accent sur le développement	3.1 Nombre total de famille bénéficiant l'électricité dans les zones ciblées	Projet	0	2017	0	100 (40% de femmes)	200 (400% de femmes)	200 (40% de femmes)	200 (40% de femmes)	300 (40% de femmes)	1000 (40% de femmes)	Rapport, publication article
	3.2 Nombre de micro entreprises et entreprises unipersonnelles mise en place (désagrégé par sexe de propriétaire ou gestionnaire de l'entreprise)	Commune	0	2017	0	10	20	50	20	50	150 (au moins 75 gérés par les femmes)	Rapport, enquêtes

<i>économique et le leadership des femmes</i>	3.3 Nombre d'emplois direct et indirect bénéficié par la population (désagrégé par sexe d'employé(e) recruté(e))	<i>Projet</i>	<i>0</i>	<i>2017</i>	<i>0</i>	<i>400</i>	<i>600</i>	<i>800</i>	<i>700</i>	<i>500</i>	<i>3000 (au moins 40% des emplois occupés par les femmes)</i>	<i>Rapport, enquêtes, Evaluation finale</i>
	3.4 Existence d'un réseau de coopérative/ organisation responsable de la gestion des microcentrales et du recouvrement des fonds de réserve	<i>Commune</i>	<i>0</i>	<i>2017</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>Rapport, Evaluation de la participation et du leadership des femmes dans le réseau/coopérative, Publication, enquêtes</i>

VI. SUIVI ET EVALUATION

Le projet dispose d'un cadre de S & E intégrée, efficace et doté de ressources qui garantira non seulement que la mise en œuvre du projet est comme prévu, mais fournit également des informations par des rapports d'étapes réguliers pour les mesures correctives nécessaires et les décisions de gestion adaptative à prendre. Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le suivi du projet sera réalisé par le biais des plans de suivi et d'évaluation suivants :

Plan de suivi

Activité de suivi	But	Fréquence	Action attendue	Partenaires (si mixtes)	Coûts (le cas échéant)
Lancement du projet	L'atelier de lancement est pour l'établissement de l'appropriation des résultats du projet et pour planifier le plan de travail annuel de la première année. L'atelier devrait aborder un certain nombre de questions clés, y compris : Aider tous les partenaires à bien comprendre et à prendre possession du projet. Discutez des rôles, des fonctions et des responsabilités dans les structures décisionnelles du projet, y compris les lignes de rapport et de communication, ainsi que les mécanismes de résolution des conflits.	Au cours des deux premiers mois du démarrage du projet	Les démarches sont entreprises pour l'engagement des partenaires. Examiner et accepter les indicateurs, les cibles et leurs moyens de vérification, et vérifier à nouveau les hypothèses et les risques.	Directeur de Projet, PNUD, MTPTC, BME, MICT, MDE, MARNDR	10,000
Suivre les progrès vers les résultats	Les données des progrès réalisés confrontées aux indicateurs de résultats dans le RRF seront collectées et analysées afin d'évaluer les progrès du projet vers l'atteinte des produits convenus.	Tous les trimestres, ou à la fréquence nécessaire pour chaque indicateur.	Un responsable de suivi et évaluation sera en charge de l'exécution du plan de suivi et évaluation du projet. Des progrès plus lents que prévu seront traités par la direction du projet.		
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques qui pourraient menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et réaliser le suivi des actions de gestion des risques en utilisant un registre des risques. Il s'agit notamment du Suivi des mesures et des plans qui ont pu être requis suivant les normes environnementales et sociales du PNUD. Les audits seront menés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Tous les trimestres	Les risques sont identifiés par la direction du projet et des actions sont engagées pour gérer les risques. Le registre des risques est activement entretenu pour assurer le suivi des risques identifiés et des actions engagées.		
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront régulièrement pris en compte, de même qu'ils proviendront activement d'autres projets et partenaires, et seront réintégrés dans le projet.	Au moins annuellement	Des enseignements pertinents sont pris en compte par l'équipe du projet et utilisés pour contribuer aux décisions en matière de gestion.		
Assurance qualité annuelle du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour identifier les	Annuellement	Les zones de forces et de faiblesses seront révisées par la direction du		

	forces et les faiblesses du projet et pour contribuer à la prise de décisions en matière de gestion visant à l'amélioration du projet.		projet et utilisées pour contribuer aux décisions visant à l'amélioration de la performance du projet.		
Réviser et corriger le parcours	Examen interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin de contribuer à la prise de décisions.	Au moins annuellement	Les données en matière de performance, les risques, les enseignements et la qualité seront examinés par le comité chargé du projet et seront utilisés pour corriger le parcours.		
Rapport du projet	Un rapport de progrès sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés, comprenant des données relatives au progrès qui montrent les résultats accomplis confrontés aux objectifs annuels prédéfinis au niveau des produits, le résumé de l'évaluation annuelle de la qualité du projet, un registre des risques mis à jour accompagné de mesures d'atténuation, et l'ensemble des rapports d'évaluation ou de revue préparés au cours de la période.	Annuellement, et à la fin du projet (rapport final)			
Révision du projet (comité de pilotage du projet)	Le mécanisme de gouvernance du projet (c.-à-d. le comité de pilotage du projet) organisera des revues régulières du projet pour évaluer la performance du projet et réviser le Plan de travail pluriannuel afin de garantir des prévisions budgétaires réalistes pour la durée de vie du projet. Au cours de la dernière année du projet, le comité de pilotage du projet effectuera une revue de fin de projet pour prendre en compte les leçons apprises et examiner les opportunités d'élargissement des résultats du projet et des leçons apprises ainsi que les opportunités de sensibilisation des publics concernés à ces derniers.	Spécifier la fréquence (c.-à-d. au moins annuellement)	Toutes préoccupations en termes de qualité et tout progrès plus lent que prévu doivent être examinés par le comité de pilotage du projet, et il doit être convenu d'actions en matière de gestion en vue de traiter les problématiques identifiées.		
Audit	Le projet sera vérifié conformément au Règlement financier et aux règles de finances publiques du PNUD et aux politiques d'audit applicables.	Fin du projet			

Plan d'évaluation

Titre de l'évaluation	Partenaires (si conjoint)	Produit associée du plan stratégique	Effet du PNUAD/DPP	Date prévue de finalisation	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coûts et source de financement
Évaluation à mi-parcours				Fév. 2020	MTPTC, BME Guakia Ambiente, MICT, Municipalites, Coopérative, Organisations	25,000
Evaluation finale				Juil. 2022	MTPTC, BME Guakia Ambiente, MICT, Municipalites, Coopérative, Organisations	30,000

VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

COMPOSANTE	PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES PREVUES	Description du Budget	BUDGET PREVU PAR ANNEE					Montant
				A1	A2	A3	A4	A5	
Composante 1. Les capacités nationales et locales pour la planification, la gestion, le suivi et le contrôle inclusifs et équitables des services énergétiques décentralisés sont renforcés	Produit 1.1 Renforcement et évaluation des organisations de base pour une première pré-sélection	Activité 1.1.1 Identification et micro évaluation des organisations et coopératives	1 Sous contrat firme nationale pour étude de pré-identification et pré-sélection des sites; contrat pour micro évaluation des organisations et coopératives	30,000.00					30,000.00
		Activité 1.1.2 Concertation avec les partenaires du secteur public et privé et société civil	3 ateliers de deux jours dans chaque région et deux ateliers de deux jours à Port-au-Prince, regroupant cadres des ministères, universités, collectivités	15,000.00					15,000.00
		Activité 1.1.3 Lancement du projet	1 réunion de PAC, 1 réunion de comité pilotage, 3 ateliers de lancement (un à P-Au-P et deux dans les régions)	13,113.96					13,113.96
		Activité 1.1.4 Mobilisation par des agents communautaires	Prise de contact et Réunion et focus groupe avec les partenaires locaux	3,000.00					3,000.00
		Sous total Activité 1.1		61,113.96					61,113.96
	Produit 1.2 Renforcement des capacités, prenant en compte l'égalité entre les sexes	Activité 1.2.1 Accompagnement et développement des capacités des Organisations Communautaires de Base	Prestataires de service pour la formation et la mise en place de la gestion des systèmes pour les techniciens experts au niveau national, au niveau local pour les Communautés villageoises en vue d'optimiser les occasions de promouvoir la prise de décision et le leadership des femmes	40,000.00	40,000.00	40,000.00			120,000.00
		Activité 1.2.2 Mise en œuvre des micros évaluations des organisations sélectionnées	Vérifications ponctuelles de l'efficacité et l'efficience des microprojets mis en œuvre par les organisations, Salaire du personnel programme du PNUD en charge	31,500.00	31,500.00	31,500.00	31,500.00	31,500.00	157,500.00
		Activité 1.2.2 Assistance technique aux municipalités	Prestation de service pour appui à l'élaboration des plans d'électrification, Assistance technique à au moins 5 micro entreprises offrant des services d'entretien de systèmes et réseaux avec 40% de femmes) des municipalités et section communales	13,113.96	30,000.00	40,000.00	30,000.00	30,000.00	143,113.96
		Activité 1.2.3 Support des organisations/coopératives à la mise en place d'une stratégie de recouvrement des fonds de réserve	Prestation de service pour formation et appui technique pour la gestion d'un système de recouvrement de fonds de réserve		30,000.00			20,000.00	50,000.00

Produit 2. Construction et gestion de six microcentrales par les communautés villageoises		Activité 1.2.4 Visites d'échanges et partage d'expériences	Ateliers techniques, journée porte ouverte, voyage et visites d'échanges dans la région pour acquérir des connaissances sur les technologies renouvelables	5,000.00	20,000.00	5,000.00	5,000.00	5,000.00	40,000.00
		Activité 1.2.5 450 femmes formées en entrepreneuriat et sur la gestion des entreprises	Formations par les prestataires de service en entrepreneuriat et gestion d'entreprises aux organisations et groupes de femmes		20,000.00	25,000.00			45,000.00
		Sous total Activity 1.2		89,613.96	171,500.00	141,500.00	66,500.00	86,500.00	555,613.96
	1.3 Elaboration et mise en œuvre de campagnes de sensibilisation	Activité 1.3.2 Activités de sensibilisation incluant séminaires, campagne de communication	Ateliers de Sensibilisation dans les régions sur la gestion et le contrôle des services énergétiques en prenant en compte l'autonomisation des femmes ;	20,000.00	15,000.00	15,000.00	15,000.00		65,000.00
		Production de supports de communication	Production de supports de communication (vidéo, brochures etc.) sur chaque microprojets	5,000.00	5,000.00	5,000.00	5,000.00	5,000.00	25,000.00
		Activité 1.3.3 Mobilisation communautaire	Focus group, consultation avec les autorités locaux, spot publicitaire, émission dans les radios communautaires	5,000.00	6,840.00	9,158.40	3,911.40	10,000.00	34,909.80
		Sous total Activité 1.3.		30,000.00	26,840.00	29,158.40	23,911.40	15,000.00	124,909.80
		Sous total Produit 1		180,727.92	198,340.00	170,658.40	90,411.40	101,500.00	741,637.72
	2.1 Pré-identifications des sites et réalisation de l'étude de faisabilité et étude d'impact Environnemental	Activité 2.1.1 Etudes d'identification des sites et études de faisabilité	Prestation de service pour Infographie, cartographie, Information spéciale pour les potentiels et étude de faisabilité	60,000.00	70,000.00	60,000.00			190,000.00
		Activité 2.1.2 Détermination et amélioration des critères de sélection des sites	Réunion et atelier de travail avec les partenaires et responsable des ministères	7,000.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	15,000.00
		Activité 2.1.3 Collecte des données sexo-spécifique des interventions de développement de microsysteme d'énergies renouvelables	Prestation de service pour l'établissement d'une base de données au Bureau des Mines et énergies					30,000.00	30,000.00
		Activité 2.1.4 Etudes Impact environnemental pour les microprojets	Contrat national ou micro grant pour les études d'impact environnemental	70,000.00		80,000.00	80,000.00		230,000.00
		Sous total Activité 2.1		137,000.00	72,000.00	142,000.00	82,000.00	32,000.00	465,000.00
	2.2 Mise en place des microcentrales sous supervision des partenaires du projet	Activité 2.2.1 Suivi des activités de mise en place des microcentrales en région	Suivi et évaluation des activités journalières du projet	7,000.00	5,000.00	6,000.00	6,000.00	7,700.00	31,700.00
		Activité 2.2.2 Accords et subventions en faveur de la mise en place des microcentrales	Au moins cinq subventions seront accordées à certaines organisations qualifiées pour la mise en place de microcentrales. Chaque subvention fournira des ressources financières pour construire des microcentres, y compris le micro-réseau, acheter des équipements tels que		500,000.00	750,000.00	750,000.00		2,000,000.00

			des compteurs, des batteries et fournir une formation aux utilisateurs et aux clients.							
		Sous total Activité 2.2.		7,000.00	505,000.00	756,000.00	756,000.00	7,700.00	2, 031,700.00	
2.3 Appui à la construction des infrastructures physiques requises	Activité 2.3.1 Montage des centrales et installation d'équipements mécaniques	Prestation de services pour appui et supervision des travaux et Mise en place de mini réseau			20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	80,000.00	
	Activité 2.3.3 Mise en service et exploitation des centrales hydro ou solaire	Appui aux organisations pour la mise en service et exploitation des centrales hydro ou solaire			15,000.00	15,000.00	15,000.00		45,000.00	
	Activité 2.3.4 Mise en place un système de gestion efficace, inclusif et équitable de la production et de la distribution	Prestataire de services pour des appuis techniques à la mise en place du système de gestion et création de coopératrice de gestion du système			15,000.00				15,000.00	
	Sous total Activité 2.3.				50,000.00	35,000.00	35,000.00	20,000.00	140,000.00	
	2.4 Communication et visibilité sur les interventions	Activités 2.4.1 Inauguration des microcentrales	Cérémonie d'inauguration avec participations des autorités nationales et locales bénéficiaires et population des zones concernées			9,000.00	9,000.00	9,000.00	9,000.00	36,000.00
	Activités 2.4.2 Analyse participative de l'efficacité de l'approche	5 Ateliers thématiques de travail et consultations sur la perception du projet	2,000.00		4,000.00	4,000.00	4,000.00	4,000.00	18,000.00	
	Activités 2.4.3 Dissémination des leçons apprises	1 structure de consultation mise en place pour chaque région (avec au moins 10 représentants de la communauté, de la société civile, des sections communales, des cadres communaux)			1,000.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	7,000.00	
	Activités 2.4.4 Communication et visibilités autour des microcentrales	Promotion du projet, logo, succès story, Branting	5,000.00		10,000.00	10,000.00	10,000.00	10,000.00	45,000.00	
	Sous total Activité 2.4.		7,000.00		24,000.00	25,000.00	25,000.00	25,000.00	106,000.00	
	Sous total Produit 2		151,000.00		651,000.00	958,000.00	898,000.00	84,700.00	2, 742,700.00	
Produit 3. Les communautés sont soutenues dans les efforts de gestion de recouvrement des fonds de réserve en mettant l'accent sur l'augmentation des	3.1 Des emplois directs et indirect établis dans la gestion des services pour la génération et la distribution de l'électricité	Activité 3.1.1 Mise en réseau des organisations gestionnaires des centrales	Prestation de service pour appui à la mise en réseau, consultation avec la partie prenante			15,000.00	15,000.00	15,000.00	60,000.00	
		Activité 3.1.2 Emplois direct bénéficiés dans la mise en place et l'opérationnalisation des centrales	5 sous contrats national, 150 hommes et femmes trouvent des emplois directs sur les sites de constructions et pour la gestion des réseaux			10,000.00	20,000.00	20,000.00	90,000.00	140,000.00
		Sous total Activité 3.1				25,000.00	35,000.00	35,000.00	105,000.00	200,000.00
	3.2 Activités génératrices de revenu	Activité 3.2.1 Activités développées pour génération de revenu	5 sous contrats, 1700 hommes et femmes trouvent des activités génératrices de revenus			19,000.00	40,000.00	60,000.00	11,528.00	130,528.00

possibilités d'emploi et de leadership des femmes	développées pour l'amélioration de la qualité de vie	Activité 3.2.1 Mise en place de microentreprises et entreprises unipersonnelles	150 micros entreprises subventionnées (avec 40% de femmes)			50,000.00	75,000.00		125,000.00	
		Sous total Activité 3.2			19,000.00	90,000.00	135,000.00	11,528.00	255,528.00	
		Sous total Produit 3			44,000.00	125,000.00	170,000.00	116,528.00	455,528.00	
SOUS TOTAL 1 (sous total composante 1+2+3)				331,727.92	893,340.00	1,253,658.40	1,158,411.40	302,728.00	3,939,865.72	
	Ressources humaines	1. Ressources humaines								
		1.1 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts liés national)								
		1.1.1 Technique								
		Chef de projet (national)		50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	50,000.00	250,000.00	
		Expert (national), appui au projet		37,000.00	37,000.00	37,000.00	37,000.00	37,000.00	185,000.00	
		2 Coordonnateurs régionaux		43,312.50	43,312.50	43,312.50	43,312.50	43,312.50	216,562.50	
		2 mobilisateurs communautaires		25,237.50	25,237.50	25,237.50	25,237.50		100,950.00	
		1.1.2 Personnel administratif/d'appui								
		Assistant administratif et financier		21,393.75	21,393.75	21,393.75	21,393.75	21,393.75	106,968.75	
		2 chauffeurs		17,887.50	17,887.50	17,887.50	17,887.50	17,887.50	89,437.50	
		1.2 Montants bruts frais de sécurité les autres frais communs		6,000.00	6,000.00	6,000.00	6,000.00	5,993.31	29,993.31	
		Sous total Ressources humaines		200,831.25	200,831.25	200,831.25	200,831.25	175,587.06	978,912.06	
		Audit et Evaluation	Audit et Evaluation			25,000.00			40,000.00	65,000.00
			Sous total Evaluation, audit du projet			25,000.00			40,000.00	65,000.00
		Coûts Bureau et autres	2. Bureau local et autres frais							
2.1 Coût des véhicules + maintenance			50,000.00	5,000.00	5,000.00	5,000.00	5,000.00	70,000.00		
2.2 Location de bureaux et frais associés										
3 Bureaux (1 bureau à Port-au-Prince, 2 en région)			27,000.00	67,000.00	27,000.00	27,000.00	27,000.00	175,000.00		
2.3 Autres services (tél./fax, électricité/internet, eau, maint.)			8,000.00	8,000.00	8,000.00	8,000.00	4,000.00	36,000.00		
2.4 Inverter et 24 batteries + installation			13,000.00					13,000.00		
Sous total Bureau local		98,000.00	80,000.00	40,000.00	40,000.00	36,000.00	294,000.00			
Sous total 2 (Sous total HR+ Audit et Evaluation +Coûts bureaux et autres)				298,831.25	305,831.25	240,831.25	240,831.25	251,587.06	1, 337,912.06	
General Sub Total (subtotal 1+ Subtotal 2)				630,559.17	1, 199,171.25	1,494,489.65	1,399,242.65	554,315.06	5, 277,777.78	
GENERAL MANAGEMENT SERVICES (8%)				50,444.73	95,933.70	119,559.17	111,939.41	44,345.20	422,222.22	
GENERAL TOTAL				681,003.90	1,295,104.95	1,614,048.82	1,511,182.06	598,660.26	5, 700,000.00	

VIII. GOUVERNANCE ET DISPOSITIONS EN MATIERE DE GESTION

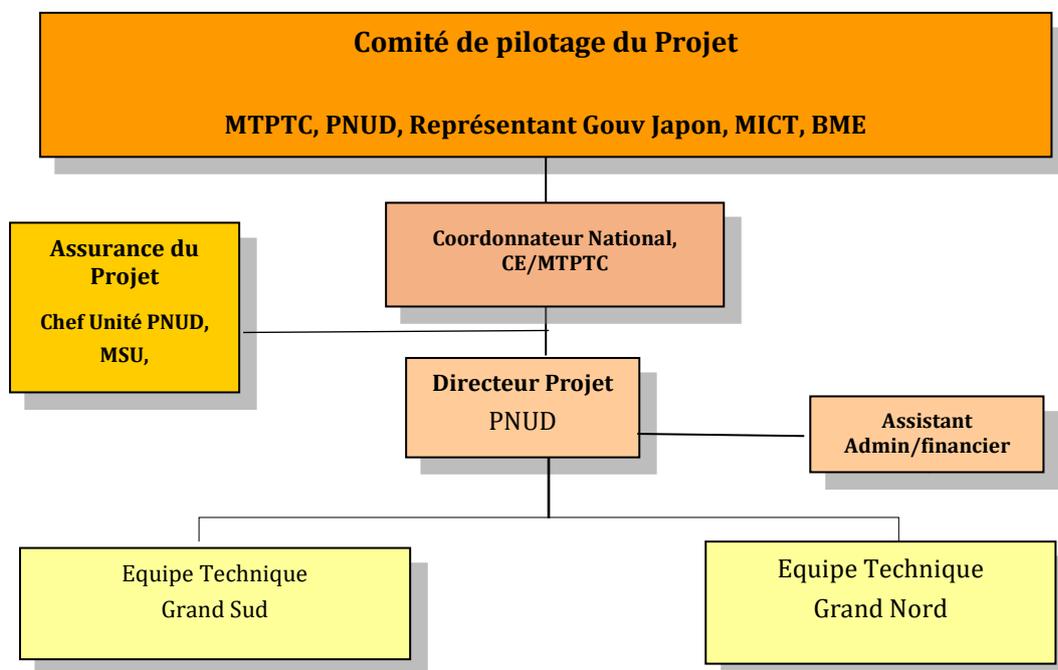
7.1. Arrangement de Gestion

Le Projet sera exécuté suivant la modalité d'Exécution Nationale (National Exécution-NEX) du PNUD. Ainsi le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications à travers sa Cellule Energie aura la responsabilité d'ensemble de l'exécution nationale du projet avec la participation technique du PNUD. Cette modalité aide à développer l'appropriation des résultats du projet et à créer les conditions de durabilité. Dans la mise en œuvre du Projet, à la demande du MTPTC, le bureau de pays du PNUD pourra appuyer dans la réalisation des activités suivantes :

- Identification et recrutement du personnel à affecter au projet ;
- Achat de biens et de services ;

En tant que partenaire de mise en œuvre, le MTPTC nommera un Coordonnateur National pour le projet (le coordonnateur de la Cellule Energie). L'exécution du projet au jour le jour sera effectuée par une unité de coordination de projet constituée par un directeur de projet, un conseiller technique national, un assistant technique et un assistant administratif et financier recruté pour la durée du projet. Au cours de la mise en œuvre du projet, le Directeur du projet assurera la participation d'autres institutions à la promotion de la mise en place de mécanismes de consultation et de dialogue.

Un Comité de pilotage qui impliquera les partenaires principaux du projet sera établi pour assurer l'appropriation nationale et le bon déroulement du projet. Ce comité sera à la fois une structure d'orientation et un espace de consultation pour le projet. Il sera composé d'un représentant de chacune des institutions suivantes : représentant de l'Ambassade du Japon, MTPTC, PNUD, BME, MICT. Le comité de pilotage se réunira au moins deux fois par an et aura deux fonctions principales (1) Orientation du projet et (2) Suivi du projet. Le Comité de Pilotage sera présidé par le MTPTC.



En ce qui concerne le suivi du projet, le Comité de pilotage veillera à ce que les décisions clés soient prises conformément aux règles et procédures établies et dans l'esprit du projet. Le suivi du projet sera conforme aux procédures établies par le PNUD pour superviser les projets et les normes

actuelles de MTPTC. Le développement de différents rapports qualitatifs et financiers informant sur l'avancement des activités du projet doit être conforme aux procédures établies par ces institutions.

IX. CONTEXTE JURIDIQUE ET GESTION DES RISQUES

CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement d'Haïti et le PNUD, signé le 28 Juin 1973. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par Le Ministère des Travaux publics Transports et communications (MTPTC) conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

X. CONTEXTE JURIDIQUE ET GESTION DES RISQUES

1. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité du Partenaire de réalisation et de son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD sous la garde du Partenaire de réalisation, relève du Partenaire de réalisation. À cette fin, le Partenaire de réalisation :
 - a) met en place un plan de sécurité approprié et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - b) assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de la sécurité du Partenaire de réalisation et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.
3. Le Partenaire de réalisation convient de déployer tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999), laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list.
4. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
5. Le Partenaire de réalisation est tenu : a) de mener les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) de mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) de s'employer de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

6. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
7. Le Partenaire de réalisation prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou l'emploi des fonds du PNUD. Le Partenaire de réalisation veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
8. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent au Partenaire de réalisation : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire de réalisation accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
9. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD a l'obligation d'enquêter sur tout aspect de ses projets et programmes. Le Partenaire de réalisation est tenu d'accorder sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès aux locaux du Partenaire de réalisation (et à ceux de ses consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte le Partenaire de réalisation pour trouver une solution.
10. Les signataires du présent Document de projet s'informent promptement les uns les autres de tout cas éventuel d'emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsque le Partenaire de réalisation a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informe promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le Partenaire de réalisation fournit des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

11. Le PNUD a droit à un remboursement de la part du Partenaire de réalisation de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de réalisation au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire de réalisation convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

12. Chaque contrat émis par le Partenaire de réalisation en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds du Partenaire de réalisation est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.
 13. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
 14. Le Partenaire de réalisation est tenu de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.
-

XI. ANNEXES

- 1. Rapport sur l'assurance qualité du projet**
- 2. Modèle de l'examen préalable social et environnemental**
- 3. Analyse des risques.**
- 4. Évaluation des capacités**
- 5. Termes de référence du Comité de pilotage du projet et Termes de référence des postes clés de gestion**